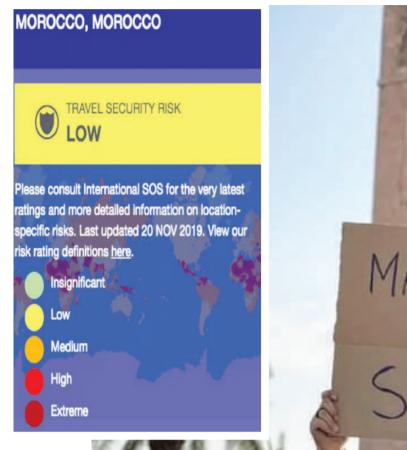
Jeudi 12 décembre 2024 N° 14889 Prix : 4 DH - 1 Euro

Selon la « Risk Map 2025 »

# Le Maroc, une destination sûre pour les touristes du monde entier





risque « critique » d'après la même étude.

#### ■ Karim Ben Amar

e Maroc se distingue de nouveau comme une destination sûre pour les voyageurs en 2025, selon la « Risk Map 2025 » publiée par Safeture et Riskline, deux références en matière d'analyse des risques liés aux voyages

Cette carte, qui évalue le niveau de risque de chaque pays en fonction de critères tels que la sécurité, la criminalité, les risques sanitaires et environnementaux, place une nouvelle fois le royaume du Maroc parmi les trois seuls pays africains affichant un niveau de risque considéré comme « faible ». À ses côtés,

selon l'étude, se trouvent la Namibie et le Botswana. Ce classement place le Maroc dans la même catégorie que des nations comme la France, les États-Unis, l'Espagne, le Portugal ou encore le Royaume-Uni. Rappelons toutefois que le continent africain présente un tableau assez contrasté en matière de sécurité. Si le royaume tire aisément son épingle du jeu, d'autres pays d'Afrique du Nord, comme la Libye et l'Algérie, sont classés à

P5

# Marché des aliments composés Le Conseil de la Concurrence alerte sur le dictat des fournisseurs

#### ■ Khalid Darfaf

Le marché des aliments composés demeure exposé à plusieurs défaillances aussi bien endogènes qu'exogènes, relève le Conseil de la concurrence (CC) dans son Avis rendu public portant sur « l'état de la concurrence sur le marché des aliments composés au Maroc. » Le CC a fait remarquer que ce secteur est soumis à une forte concentration, étant donné que deux groupes industriels s'accaparent la part du lion du marché, soit une marge s'élevant à 50%.

P2

Préparation des 2èmes Assises nationales de la régionalisation avancée

Les élus du PPS à Souss-Massa plaident pour un développement intégré de leur région

#### ■ Par Jamal Eddine Felhi

Dans la perspective des 2èmes Assises nationales de la régionalisation avancée, prévues les 20 et 21 du mois en cours à Tanger sous le thème « la régionalisation avancée : entre les défis d'aujourd'hui et de demain », le groupe du Parti du Progrès et du Socialisme au Conseil régional de Souss-Massa, a présenté une série de propositions ambitieuses pour accélérer le développement économique, social et humain de la région.

Les élus du PPS, Abdellatif Ouammou, Mohamed Laouina et Larbi Kansi, ont ainsi passé en revue, lors d'une réunion consultative, organisée à ce sujet mardi à Agadir, les défis auxquels Souss-Massa est confrontée et fait état des lacunes à combler en matière de promotion de l'attractivité de la région, d'investissement productif, de lutte contre le stress hydrique, de développement des transports, et de transformation numérique des collectivités territoriales en vue d'un développement régional intégré.

**P**4

# Le PPS fête la journée internationale des droits de l'Homme La liberté d'expression au Maroc en questions

#### ■ M'Barek TAFSI

A l'occasion de la journée internationale des droits de l'homme, fêtée chaque année le 10 décembre pour célébrer le jour où, en 1948, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Parti du Progrès et du Socialisme –Espace des cadres, Rabat- a organisé mardi 10 décembre au siège national du parti une conférence sous le thème : « questions de la liberté d'expression au Maroc d'aujourd'hui ».



Abolition de la peine de mort

## La société civile salue « un acquis précieux en matière de droits humains »

Un groupe d'organisations des droits humains opposées à la peine de mort a qualifié la position exprimée par le ministre de la Justice, Abdellatif Ouahbi, au Parlement, en faveur de l'adhésion du Maroc aux pays votant pour la résolution onusienne visant à suspendre l'application de la peine de mort, de "précieux acquis en matière de droits humains". Ces organisations, signataires d'un communiqué dont Al Bayane a reçu une copie, incluent : la Coalition marocaine pour l'abolition de la peine de mort, le Réseau des avocats et avocates contre la peine de mort, le Réseau des journalistes contre la peine de mort, le Réseau des éducateurs et éducatrices contre la peine de mort, et le Réseau des entrepreneurs contre la peine de mort.

**P2** 

#### Tribune libre

#### **Autrement dit**



par Mustapha Labraimi

A voir ce point minuscule dans l'immensité de l'Univers qui court à une vitesse vertigineuse dans sa trajectoire, l'étonnement vient du savoir qu'il est le lieu de tant d'agitations, de conflits et d'horreurs...

L'étonnement passé, on revient sur terre pour essayer de comprendre. Tout cet embrasement, et ces dominos qui tombent à la suite, est-il le résultat d'événements aléatoires en relation avec des comportements mus par l'origine bestiale de l'humain ou d'un plan réfléchi pour arriver à des objectifs déterminés. La géopolitique devient l'introduction à tout ce qui se fait sur la Terre. Une lapalissade dira-t-on.

Comme des états ont été créés, ils peuvent être effacés. Durant le vingtième siècle, cette tectonique politique semblait impossible avec l'ordre mondial établi après la seconde guerre mondiale jusqu'en 1989, après la chute du mur de Berlin. L'atlas politique de la Terre se recomposait suite à des guerres sanglantes et des épurations ethniques. Le droit international établi ne se renforçait pas par l'approche « deux poids, deux mesures et la volonté hégémonique de l'impérialisme étasunien et son exercice de « gendarme du monde » pour s'assurer des richesses naturelles

# Tectonique politique où elles se trouvaient aux dépens des destructions aveugles, de l

là où elles se trouvaient aux dépens des peuples soumis à une mondialisation néolibérale rampante. Quitte à montrer la poudre de perlimpinpin en guise de preuve au conseil onusien. Au fait, la guerre et ses horreurs n'ont jamais disparu de la surface de la Terre. Le commerce des armes est toujours florissant. Cela ramène l'observateur aux événements du 7 octobre 2023 et à ses conséquences. D'une situation de colonisation et l'exercice de l'apartheid en terre palestinienne, l'origine « d'un acte de résistance » devient suspecte.

Car c'est par sa réalisation que la poudrière du Moyen Orient se trouve enflammée. Des territoires conquis, un génocide commis, des guerres menées « hors zone » et sans commune mesure avec une « vendetta » surdimensionnée, pratiquée contre la justice et la paix.

La plèbe meurt et souffre des affres

des destructions aveugles, de la faim et des bombardements continus ; au moment même où les commanditaires de la nouvelle géopolitique font état de leurs projets de reconquête et de l'établissement d'une nouvelle configuration étatique régionale. Cette interpellation sur l'origine du déclenchement de la guerre qui sévit au Moyen Orient et des responsabilités qui en découlent peut paraitre comme un déni d'une solidarité envers une lutte juste et légitime, particulièrement par les esprits en transe, brulés et convaincus de leur vérité sans aucun lien avec la réalité, et ce d'autant plus qu'ils se trouvent à l'abri et loin des actions meurtrières que subissent les populations en place. « On ne peut cacher le soleil avec un tamis » et se garder d'établir les causes et les conséquences de tout acte censé conduire à la reconnaissance des droits nationaux légitimes du peuple palestinien et qui aboutit à

approfondir sa souffrance et son errance.

Le pire s'annonce encore plus grave et constitue une préoccupation majeure pour les peuples qui œuvrent à consolider leur souveraineté et à affirmer leur émancipation. La solidarité avec le peuple palestinien ne peut être entachée par la compréhension des faits réels, de l'évaluation des rapports de forces et des actions justes à mener avec clairvoyance et perspicacité pour l'établissement de la paix, de la libération et de la sécurité du peuple palestinien et son droit légitime à l'édification de son état national.

C'est l'objectif cardinal qui nécessite une mobilisation perspicace dans un contexte mondial qui se transforme. Il est plus que temps que la question palestinienne soit réglée, sans qu'elle se broie dans les décrochements de la tectonique politique actuellement entreprise.

# N° 14889 - Jeudi 12 décembre 2024

## Marché des aliments composés

## Le Conseil de la Concurrence alerte sur le dictat des fournisseurs

#### Khalid Darfaf

Le marché des aliments composés demeure exposé à plusieurs défaillances aussi bien endogènes qu'exogènes, relève le Conseil de la concurrence (CC) dans son Avis rendu public portant sur « l'état de la concurrence sur le marché des aliments composés au Maroc. »

Le CC a fait remarquer que ce secteur est soumis à une forte concentration, étant donné que deux groupes industriels s'accaparent la part du lion du marché, soit une marge s'élevant à 50%.

La même source a fait également état d'une stagnation de l'industrie des aliments composés, vu que plusieurs entreprises ont dû mettre les clés sous le paillascon

Il faut dire que cette situation a eu des conséquences négatives, favorisant moins la diversité et l'innovation, précise la même

Cela étant, les éleveurs de bétail finissent par subir le diktat des grands producteurs, laisse entendre l'Avis du CC.

Il va sans dire, ajoute la même source, que la forte intégration chez les provendiers



visant à rationaliser davantage le processus de production et leur implantation dans l'axe Casablanca-Kénitra pourraient avoir des effets pervers qui sont défavorables aux éleveurs. « L'intégration verticale peut aussi présenter des risques, tels que le verrouillage amont ou aval du marché et des pratiques tarifaires potentiellement abusives», lit-on en substance dans le document du CC. Le rapport souligne, en outre, une similarité en matière des politiques tarifaires.
Une pratique qui ne répond point à aucune une logique calendaire.
En sus de cela, le gendarme de la concurrence met l'accent sur un certain nombre de pratiques qui conduisent à l'alignement tarifaire entre les fournisseurs.
Selon la même source, le processus de commercialisation ne se conforme point à l'affichage des prix, mais se base principalement sur les messages et les appels téléphoniques.

Cette pratique commerciale, explique entre autres, que « l'alignement tarifaire entre fabricants d'aliments composés, pourrait être partiellement induit par le comportement des clients», indique le CC. Sur un autre registre, le CC a mis l'accent sur le faible accès des petits et moyens éleveurs au financement bancaire.

Faute d'alternative financière, ses derniers sont obligés à recourir aux fournisseurs qui se transforment à des sources de financement temporaire. Ce qui renforce davantage la dépendance des éleveurs vis-à-vis des fournisseurs et limite t, de manière conséquente, leur marge d'action.

### Abolition de la peine de mort

# Associations : « L'adhésion du Maroc aux pays votant pour la suspension de la peine de mort est un acquis précieux en matière de droits humains »

Un groupe d'organisations des droits humains opposées à la peine de mort a qualifié la position exprimée par le ministre de la Justice, Abdellatif Ouahbi, au Parlement, en faveur de l'adhésion du Maroc aux pays votant pour la résolution onusienne visant à suspendre l'application de la peine de mort, de "précieux acquis en matière de droits humains". Ces organisations, signataires d'un communiqué dont Al Bayane a reçu une copie, incluent : la Coalition marocaine pour l'abolition de la peine de mort, le Réseau des avocats et avocates contre la peine de mort, le Réseau des journalistes contre la peine de mort, le Réseau des éducateurs et éducatrices contre la peine de mort, et le Réseau des entrepreneurs contre la peine de mort.

Le communiqué précise qu'au cours de la session des questions orales tenue ce lundi 9 décembre à la Chambre des représentants, en réponse aux questions de quatre groupes parlementaires (Rassemblement national des indépendants, Parti authenticité et modernité, Union socialiste des forces populaires, et Parti du progrès et du socialisme), le ministre a annoncé, dans une déclaration inédite, que le gouvernement avait décidé de voter en faveur de la résolution onu-

sienne lors de sa présentation à l'Assemblée générale des Nations unies ce mois-

Le ministre a mis en avant les dispositions constitutionnelles et droits humains soutenant cette démarche, tout en rappelant la volonté royale qui a protégé, depuis un quart de siècle sous le règne du roi Mohammed VI, le droit à la vie par l'absence d'exécution des condamnations à mort.

Le communiqué souligne que cette position constitue "un acquis en matière de droits humains, une avancée constitutionnelle et politique positive, ainsi qu'une victoire pour des années de dialogue sérieux entre les différents acteurs marocains : organisations des droits humains, mouvements démocratiques, experts juridiques et académiques, et autres professionnels impliqués". Cette évolution, poursuit le texte, reflète une maturité culturelle et intellectuelle éloignée de toute démarche populiste ou idéologique.

La même source salué le rôle du Réseau des parlementaires pour l'abolition de la peine de mort, qui, depuis sa création, a œuvré avec persévérance dans le cadre de dialogues, questions orales et débats nationaux et internationaux, y compris



lors de cette session parlementaire. Le communiqué ajoute que "cette déclaration gouvernementale marque un tournant après que le Maroc s'est abstenu de voter sur cette question entre 2007 et 2022".

Les signataires appellent à poursuivre cette dynamique en s'appuyant sur les principes constitutionnels et les dimensions politiques, culturelles, juridiques et diplomatiques afin d'aboutir à l'abolition définitive de la peine de mort. Ils recommandent notamment d'interpréter l'article 20 de la Constitution marocaine comme une base claire pour l'abolition, et d'aligner les futures réformes du système pénal et carcéral avec les normes internationales, notamment le Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques sur l'abolition de la peine de mort, et le Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Pour conclure, les signataires réitèrent leur engagement à suivre de près le vote prochain à l'ONU et les initiatives marocaines, notamment dans le cadre de la présidence actuelle du Conseil des droits de l'homme. Ils espèrent que cette avancée sera accompagnée d'une amnistie pour les condamnés à mort, et qu'elle ouvrira la voie à un Maroc exempt de couloirs de la mort. Ils ambitionnent également que le Maroc accueille le prochain congrès mondial pour l'abolition de la peine de mort.

#### A vrai dire

# La voile en naufrage!

Au moment où le sport marocain pour-



suit le cours de la progression, à l'image du football toutes disciplines confondues, certains usent de méthodes surannées. Le cas de fédération de voile est une illustration flagrante où des personnes intruses brillent par l'illégalité et l'arbitraire. Dans ce sens, il convient de citer un ancien responsable dont les tâches qu'il s'est assignés ont été vouées à l'échec et s'est accaparé un club du nord pour nuire à toute la gestion des sports nautiques. En effet, on se souvient de la mascarade qui a ruiné une assemblée générale rocambolesque, pour le compte de l'année en cours, sans assainir la situation administrative et juridique de clubs et procéder par une approche participative. Aujourd'hui encore, on s'entête à pérenniser l'anarchie et l'approximation dans le corps de sport, à l'instar de nombre de disciplines qui continuent à s'accrocher aux commandes, en dépit de leur échec. Les nouveaux membres de la fédération, sous l'égide de l'intrus sus mentionné, ont organisé un championnat du Maroc sans affiliation des clubs à cette entité sportive et sans assurance, puisque elle est dans la vacuité de ses instances. Il s'est avéré que cette compétition s'est déroulée dans un désordre légal sans la participation des clubs connus dans le royaume pour leur présence et crédibilité aux plans régional et national. La compétition s'est donc passée en catimini et sans aucun éclat. Récemment, on provoqua un large rassemblement des clubs, tout en excluant les clubs et les personnes qui se sont insurgés contre ces pratiques illégales de fédération. En fait, des voix d'indignation se sont élevées contre cet état de fait qui n'honore nullement l'image sportive dans le pays. Devant cette irrégularité qui entache le sport nautique et ses homologues à l'échelon national, les institutions de tutelle, comme le ministère et le comité olympique se doivent intervenir en vue de faire régner la légalité au sein des organisations sportives et respecter les fondements de la démocratie et l'équité dans la gouvernance. Il y a lieu de rappeler que tous les sports qui se pratiquent dans le pays, y compris les sports de glisse, abritent des compétences dévouées, honnêtes et sérieuses qui nécessitent le soutien et l'appui des décideurs et d'opérateurs économiques pour assurer la floraison des jeunes dans les diverses branches du sport national. Il est insensé et nocif que des personnes qui ont échoué dans plusieurs domaines atterrissent dans le sport pour se faire une virginité, alors qu'ils ne font que souiller le sport qui doit être une pratique noble et saine!

# Ouahbi : « Un pas positif » vers la consolidation de l'Etat des droits de l'Homme



Le ministre de la Justice, Abdellatif Ouahbi, a affirmé mardi à Rabat que la décision du Maroc de voter en faveur de la résolution de l'Assemblée générale de l'ONU relative au moratoire sur la peine de mort représente "un pas positif" vers la consolidation de l'Etat des droits de l'Homme.

"Le Maroc a pris la décision de soutenir la résolution relative à l'application d'un moratoire sur la peine capitale après s'être toujours abstenu dans le passé d'apporter son appui à ce texte", a précisé M. Ouahbi dans sa réponse à une question orale, du groupe Authenticité et Modernité à la Chambre des Conseillers, sur

"les mesures entreprises pour limiter le recours à la peine de mort dans la réforme du Code pénal".Le ministre a ajouté que cette décision intervient dans le droit fil de l'engagement du Royaume à renforcer la protection du droit à la vie, conformément à la Constitution du Royaume. Dans le même contexte, il a rappelé que 88 individus sont condamnés à la peine capitale dans les prisons marocaines, dont une femme, précisant que depuis 2020, un total de 161 personnes ont été graciées et ont vu leur peine capitale commuée en une peine de réclusion à perpétuité ou de prison à une durée déterminée.

#### AND STAPPEL STOPPERS DIVERT BUX OTTRE OF PRICK! SUSSEA OF STORYSESS LALT - MATERIELS FOUR LABORATORS D'EXPERTISE LALE: APPREIL BE SHE DES SABLES EN MOIER MAS METHODE MAGNETO-INDUCTIF Let S - DEMERSTRUE A SAYON S. Lat 4 - NODELBE DE PAULASSE Lat 8 - REMORER BEM-AUTOMATINE LH 6 - APPARELL DE FATIQUE DES SYSTEMES S'ETANGHEITE Let T - ENCERNYES CLIRATIQUES POUR SERVICE MENUICERIC Let S - TAMBEUSE A JET B'AIN POUR CIMENT LAFE : APPEARES, DR TRACTICHICOMPRESSIONFLERION ST NA LALTE : DEVELOPPEUSE AUTOMATIQUE SE FILAS RADIOLOGIQU Let 11 : COLLIMATEUR PANORAMIQUE Lat 12 - DOSIMETRE FOUR LA DETECTION DES SAVONS X ET DA LH 18 : MESUREUS D'EPAISOEUS DE PAPIES Let 14 : MATERIELS GOMBLINS DE LABORATOIRE Let 18 : EMIZIETE VIELLISSEMENT ACCOLERE A ARC AU RENCH Let 18 : MACHINE D'ESSAF DE TORRION DE LA ROSINETTERIE Lai 15 : EMERINTE GUMATIQUE POUR LE CONDITIONNEMENT DES ECHARISLEURS DE PARRIEAUX À BASE DE BOIS Let 18 : DETECTION PARMATURES DANS LE DETON to former Pagesi Iralina pagi sen mina appen da taman 6 mine da LPEE, na 35 film of Adala V pada tagainement sen minaturyat a appir da Padras na discherispa and other www. Ipen. metomrefest-nem medical incluying a lad offices . It of early pass pathod also construction and principalities are been desired appeal of office. Lab plic and included about community and a

LE PPS fête la journée internationale des droits de l'Homme

# La liberté d'expression au Maroc en questions





A l'occasion de la journée internationale des droits de l'homme, fêtée chaque année le 10 décembre pour célébrer le jour où, en 1948, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Parti du Progrès et du Socialisme -Espace des cadres, Rabat- a organisé mardi 10 décembre au siège national du parti une conférence sous le thème : « questions de la liberté d'expression au Maroc d'aujourd'hui ». Y ont participé la journaliste Hanane Bakour, directrice de publication de « la voix du Maroc », Me. Mohamed Chmaâou, vice-président de l'association Adala pour le droit à un procès équitable, Karim Tej, membre du BP du PPS et Mohamed Sektioui, représentant d'Amnesty International. Quant à la modération du débat, elle a été assurée par le journaliste et acteur associatif Abdellah Bouchtart. "

#### M'Barek Tafsi

uvrant les débats, A. Bouchtart a indiqué que le sujet revêt une grande importance, notant que la défense de la liberté d'expression est la défense du droit de tout un chacun d'exprimer son opinion, même quand elle ne fait pas plaisir à tout le monde. Et ceci fait partie, évidemment, de la vie démocratique.

Des progrès importants ont été réalisés au Maroc grâce aux sacrifices et aux luttes des générations précédentes, a-t-il dit, ajoutant qu'il importe aujourd'hui de poursuivre le combat pour davantage de liberté, de droits et de dignité.

## Hanane Bakour : « le climat de peur pousse à l'autocensure »

La journaliste Hanane dont la condamnation à un mois de prison avec sursis, assorti d'une amende de 5.000 dirhams ainsi qu'à un dédommagement symbolique de 1 dirham en faveur du RNI (Rassemblement national des indépendants) a été confirmée, jeudi 5 décembre, par la Cour d'appel de Rabat, a indiqué que sa poursuite en vertu du code pénal pour avoir publié une information sur son facebook est « incompréhensible ». Elle est aussi insupportable, car c'est en application d'un article du code pénal que le juge a prononcé son verdict, sachant que ce code est promulgué non pas pour sanctionner les journalistes, mais des actes criminels qui tombent sous le coup de la justice pénale. Et pourtant le code de la presse est là depuis 2016 pour le traitement de tout ce qui concerne les journalistes et les médias, a-t-elle dit. De ce fait, l'application d'un tel code fait régner un climat de peur chez les journalistes, qui pensent mille fois avant d'écrire quelque chose ou de le dire, a-t-elle dit.

Cette autocensure est de plus en plus présente dans le travail quotidien des journalistes, appelés plus que jamais à ne pas tout dire pour que leur entreprise ne soit pas privée du soutien public aux secteurs de la presse, de l'édition, de l'imprimerie et de la distribution et subir le même sort que celui des dizaines de titres disparus.

Après avoir rappelé qu'elle avait entamé sa carrière en tant que journaliste au début des années 2000, elle a indiqué que le secteur connaissait à l'époque



une certaine ouverture qui s'était traduite par le développement d'une certaine presse indépendante, qui avait profité d'une plus grande liberté accordée au secteur. Oui, les poursuites judiciaires des journalistes en vertu du code pénal n'avaient jamais cessé, et certains d'entre eux ont été même condamnés à de lourdes peines et à des amendes invraisemblables qui avaient signé la faillite de leur entreprise.

Mais ce qui est grave aujourd'hui, c'est que les journalistes sont poursuivis actuellement non pas pour fautes professionnelles ou autres mais pour des actes qui n'ont rien à voir avec la presse.

## Me. Chmaâou : « le recours au code pénal vise à empêcher la vérité d'éclater au grand jour »

Toujours sous le choc de la condamnation de la journaliste Hanane Bakour, Maitre Mohamed Chamaâou a indiqué que l'application des dispositions du code pénal au lieu du code de la presse pour des affaires dans lesquelles des journalistes sont impliqués n'a qu'un seul but, c'est celui d'empêcher la vérité d'éclater au grand jour. Alors que c'est en jouant pleinement son rôle que la presse libre est considérée comme un des piliers de tout système démocratique.

La liberté d'expression est le droit pour chacun de dire ou d'écrire ce qu'il pense, comme il est énoncé dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et d'autres instruments internationaux des droits de l'homme, ratifiés par le Maroc.

Au Maroc de nombreuses dispositions de la Constitution de 2011 consacrent la liberté d'expression et le droit d'accès à l'information dont l'article 28, qui stipule que « la liberté de la presse est garantie et ne peut être limitée par aucune forme de censure préalable. Tous ont le droit de s'exprimer et de diffuser librement, et dans les seules limites expressément prévues par la loi, les informations, les idées et les opinions».

C'est le cas aussi de l'article 25, selon lequel « sont garanties les libertés de pensée, d'opinion et d'expression sous toutes ses formes.

Sont garanties les libertés de création, de publication et d'exposition en matière littéraire et artistique et de recherche scientifique et technique ». Me Chmaâou a également souligné qu'en dépit des apports qu'il comporte, le Code de la presse et de l'édition contient encore de nombreuses dispositions que les professionnels et les défenseurs des droits de l'homme considèrent restrictives pour la liberté de la presse et de l'édition.

Pour ce qui est de la pratique de la dernière décennie, elle révèle que la persécution des journalistes et des manifestations contre la normalisation des relations du Maroc avec un autre pays est toujours en vigueur en violation de toutes les dispositions légales précitées, a-t-il ajouté.

Les dernières grâces que SM le Roi a bien voulu accorder cette année à des journalistes, à l'occasion de la Fête du Trône, constitue une reconnaissance que ces arrestations ne devaient pas avoir lieu, a-t-il estimé

Et pourtant, le président du RNI a engagé des poursuites judiciaires contre une journaliste qui a posté sur sa page facebook une information concernant non pas ce président mais un membre de son parti et ce en vertu du code pénal. Dans sa plainte, il réclame des sanctions pénales pour atteinte à la vie privée de ce membre de son parti. Selon Chmaâou, le gouvernement actuel s'adonne à des pratiques attentatoires à la liberté de la presse et partant à la démocratie dans son ensemble. C'est ainsi qu'il utilise le soutien de l'Etat à la presse à d'autres fins que celui d'aider les entreprises de presse à renforcer leur situation financière et administrative. Et ce en versant directement aux journalistes leurs salaires, au lieu de l'entreprise qui les emploie.

En fait, ce soutien de l'Etat à la presse requiert pour sa bonne gestion la création d'un organisme spécial ou royal, loin du gouvernement. On ne doit pas l'utiliser pour verser uniquement aux journalistes leurs salaires, mais aider au renforcement et à la promotion de la profession et des entreprises, pour qu'elles puissent disposer de leur pleine autonomie financière, a-t-il expliqué.

## Karim TEJ: « Une nouvelle dynamique est nécessaire pour sortir la presse du gouffre »

Prenant la parole, Karim Tej, membre du Bureau politique du PPS, a rappelé que le chantier des réformes du secteur de la presse écrite et audiovisuelle a été engagé suivant une vision stratégique globale visant à garantir la liberté de la presse pour le renforcement du processus démocratique dans le pays.

Cette réforme visait en premier lieu à soutenir les petites entreprises de presse pour qu'elles puissent travailler dans des conditions optimales et bénéficier du soutien public dans le cadre d'un contrat programme.

C'est un soutien forfaitaire décidé en fonction des données de l'entreprise.

Mais on voulait en parallèle que ce soutien public aux entreprises médiatiques profite aux journalistes et à tous les travailleurs du secteur.

Dans le même temps, il a été question de doter le secteur médiatique d'un arsenal juridique cohérent pour qu'il puisse assurer son autorégulation et sa gestion, à travers l'adoption du Code de la presse.

Malheureusement, tout ce chantier ambitieux est tombé à l'eau après l'avoir vidé de sa substance, a-t-il dit, rappelant que ce projet participatif a été mis sur pied en application des résolutions des journées d'études de 2005, organisées avec la participation de tous les partenaires.

A présent, cet esprit participatif a cédé la place à des décisions unilatérales et à l'émergence d'une nouvelle élite corrompue pour normaliser avec la médiocrité et la banalité, a-t-il dit, rappelant que sans liberté de la presse, la démocratie n'est qu'une coquille vide.

Et Karim Tej d'appeler à une nouvelle dynamique pour redresser la situation et sortir la presse du gouffre où on l'a embourbée.

La Commission provisoire pour la gestion des affaires du secteur de la presse et de l'édition, créée dans des conditions contestables, a été dotée de prérogatives disproportionnées et il est temps pour tous les acteurs d'assumer leurs responsabilités pour faire face à cette dérive, a-t-il dit.

#### <u>Sektioui : « Amnesty International au service</u> <u>de la liberté de presse »</u>

Empêché à la dernière minute de prendre part à ce débat, le représentant d'AI au Maroc Mohamed Sektioui a fait parvenir à la rencontre sa contribution, dont lecture a été donnée par Soumaya Hijji, membre du BP du PPS et coordinatrice de « l'espace des cadres de Rabat », cadre qui a la particularité d'être ouvert à tous ceux qui le désirent qu'ils soient ou non membres du parti. Dans sa contribution, Sektioui a indiqué que quoique le secteur dispose depuis 2016 d'un nouveau Code, les autorités marocaines préfèrent l'utilisation du code pénal pour poursuivre les journalistes devant les tribunaux.

En principe, a-t-il rappelé, le code la presse doit garantir son autonomie vis-à-vis du code pénal et la liberté des journalistes dans l'exercice de leur fonction, ajoutant que le but recherché est de faire en sorte que les peines privatives de liberté soient éliminées et ne plus être appliquées que pour les cas d'extrême gravité.

Il a également rappelé les positions prises par son organisation pour dénoncer les procès des journalistes marocains, qui ont récemment bénéficié d'une grâce royale et de tous les bloggeurs et autres utilisations des réseaux sociaux.

Et ce pour que la liberté de la presse soit assurée dans le pays, comme elle l'est dans les pays démocratiques. Préparation des 2èmes Assises nationales de la régionalisation avancée

# Les élus du PPS à Souss-Massa plaident pour un développement intégré de leur région

■ -Par Jamal Eddine Felhi

99

Dans la perspective des 2èmes
Assises nationales de la régionalisation avancée, prévues les 20 et 21 du mois en cours à Tanger sous le thème « la régionalisation avancée : entre les défis d'aujourd'hui et de demain », le groupe du Parti du Progrès et du Socialisme au Conseil régional de Souss-Massa, a présenté une série de propositions ambitieuses pour accélérer le développement économique, social et humain de la région.

es élus du PPS, Abdellatif Ouammou,
Mohamed Laouina et Larbi Kansi, ont
ainsi passé en revue, lors d'une réunion
consultative, organisée à ce sujet mardi à
Agadir, les défis auxquels Souss-Massa est confrontée et
fait état des lacunes à combler en matière de promotion de l'attractivité de la région, d'investissement productif, de lutte contre le stress hydrique, de développement des transports, et de transformation numérique
des collectivités territoriales en vue d'un développement
régional intégré.

Dressant le constat de la situation, ils ont rappelé que l'axe Tanger-El Jadida monopolise à lui seul 68 % des activités industrielles nationales, un déséquilibre structurel qui se traduit, non seulement par une inégalité flagrante en matière de création d'emplois, mais également par une répartition asymétrique de la valeur ajoutée. À titre d'illustration, cette dernière atteint 330.000 dirhams par emploi dans l'axe Tanger-El Jadida, contre 160.000 dirhams dans le reste des régions. Face à ces disparités, les élus du PPS soulignent l'ur-

Face à ces disparités, les élus du PPS soulignent l'urgence de rééquilibrer la répartition régionale de l'industrie nationale, un défi majeur dans le contexte d'une mutation démographique, marquée par une diminution progressive de l'emploi agricole. Ils insistent sur la nécessité impérieuse pour le secteur industriel de jouer un rôle moteur en absorbant cet excédent de maind'œuvre, tout en favorisant une répartition plus équitable des opportunités économiques à travers l'ensemble du territoire national.

Pour une diversification de l'économie régionale

Ils mettent également l'accent sur l'urgente nécessité de



repenser les stratégies actuelles pour doter Souss-Massa d'une dynamique industrielle plus équilibrée et compétitive, relevant que les exportations industrielles de la région Souss-Massa, d'une valeur de 4,7 milliards de dirhams, restent très dominées par les industries agroalimentaires et ne représentent que 1,3 % des exportations industrielles nationales. Des chiffres qui témoignent de l'ampleur du défi industriel à relever pour diversifier l'économie régionale, malgré les efforts déployés au cours des dix dernières années. A cet égard, les élus du PPS insistent sur l'impératif de

diversifier l'activité industrielle dans la région en s'affranchissant de la dépendance excessive de l'agriculture, du tourisme et de la pêche maritime. Ils plaident pour une mise en œuvre résolue et ambitieuse du Plan d'accélération industrielle, initié en 2018, afin de mieux positionner la région notamment sur le marché prometteur de l'Afrique subsaharienne.

Ils soulignent, par ailleurs, l'importance du développement des infrastructures de communication et de logistique pour assurer la réussite de la diversification économique de la région de Souss-Massa. En ce sens que ces infrastructures joueront un rôle stratégique dans l'attractivité et la compétitivité de celle-ci sur les plans national et international.

Les élus du PPS mettent également en lumière la nécessité impérative de stimuler les investissements dans des secteurs clés, telles que les énergies renouvelables, l'innovation technologique, et les industries orientées vers les besoins du marché local, lesquelles offrent un potentiel important. Il s'agit aussi, selon eux, de promouvoir le commerce et les services logistiques tournés vers l'international, à travers des activités comme l'offshoring.

S'agissant du projet de réalisation d'un port sec dans la zone industrielle de la commune de Drarga, à Agadir, les élus du PPS mettent également en avant son importance stratégique. Ils estiment qu'il facilitera les services portuaires et optimisera les opérations d'exportation en rapprochant les services logistiques des principales unités industrielles, agricoles et halieutiques de la région. Ce port sec viendrait ainsi répondre aux besoins croissants de connectivité et de compétitivité des entreprises implantées dans les trois zones industrielles d'Agadir, tout en bénéficiant aux acteurs agricoles des provinces de Chtouka-Aït Baha et de Taroudant, ainsi qu'aux unités de pêche maritime des zones du sud. Parallèlement à ce projet structurant, les élus soulignent

aussi l'importance de la modernisation urbaine de la ville d'Agadir, inscrite dans une dynamique de transformation visant à faire de la capitale du Souss un moteur de développement régional, tout en insistant sur l'urgence d'améliorer les infrastructures de transport et de mobilité dans la ville d'Agadir et les zones rurales et montagneuses environnantes.

## Pour un schéma directeur de transformation numérique

En ce qui concerne la transformation numérique, les membres du groupe du PPS relèvent le retard notable qu'accuse la région de Souss-Massa à ce niveau, malgré les avancées réalisées dans l'évolution du cadre légal et législatif au niveau national. Face à cette situation, ils plaident pour l'élaboration d'un schéma directeur régional pour la transformation numérique, un outil stratégique devant permettre de coordonner et d'harmoniser les efforts en faveur d'une numérisation inté-

grale des institutions et des services régionaux. A cet égard, ils appellent à intensifier les initiatives visant à moderniser les mécanismes administratifs et à renforcer l'infrastructure technologique, afin d'optimiser les services publics et de garantir une amélioration globale des prestations offertes au niveau régional. Concernant la problématique des ressources hydriques,

ils estiment que les défis liés à l'eau ne peuvent être imputés uniquement à la succession des années de sécheresse, mais qu'ils trouvent également leur origine dans l'inefficacité structurelle des politiques agricoles en vigueur. Ces dernières mobilisent plus de 80 % des ressources hydriques nationales, tout en générant un gaspillage considérable en raison de la prédominance de l'irrigation traditionnelle au moment même où les terres dites "bour" (pluviales) représentent 87 % de la superficie totale cultivée.

Pour ce qui est de la question de la transition énergétique, qui constitue un pilier fondamental de la vision stratégique nationale pour atteindre un développement à la fois global et durable, le groupe du PPS insistent sur la nécessité, pour la région de Souss-Massa, de prioriser le développement des infrastructures dédiées aux énergies renouvelables, tout en intégrant une planification environnementale et stratégique de long terme. Cette démarche devrait s'accompagner d'un renforcement de la recherche et développement, de l'innovation, ainsi que d'un rôle accru des universités et des centres de recherche régionaux. Un programme qui inclut également le renforcement des partenariats avec des entités internationales pour bénéficier du soutien financier et technique pour la concrétisation des grands projets énergétiques.

D'autre part pour les élus du PPS, l'engagement dans les grands chantiers des réformes territoriales et la mise en œuvre du nouveau modèle de développement doivent impérativement placer le développement humain au centre des priorités. Ils estiment que la régionalisation avancée ne saurait être pleinement accomplie sans un engagement résolu à réduire les disparités sociales, à garantir une répartition équitable des ressources, et à offrir des opportunités d'emploi, en particulier dans les zones reculées. L'amélioration des infrastructures est également cruciale pour assurer des services de santé et d'éducation de qualité, à même de répondre aux attentes des populations.

Organisées par le ministère de l'Intérieur en partenariat avec l'Association des régions du Maroc, la deuxième édition des Assises nationales de la régionalisation avancée a pour objectif d'évaluer les acquis et d'échanger les meilleures pratiques. Prendront part à cette importante rencontre des responsables gouvernementaux, des présidents de régions, des élus des Conseils communaux et des experts, ainsi que des acteurs politiques et économiques marocains et étrangers.

## Préparation consultative

## Élaborer la régionalisation avancée

#### ■ Saoudi El Amalki

A l'instar de toutes les régions du royaume, les préparatifs de la consultation régionale à propos du séminaire sur la régionalisation avancée a eu lieu, mardi dernier à l'hôtel des Dunes d'Or, sous la présidence du Wali de la région Souss Massa, en présence du président du conseil régional, des gouverneurs et un large parterre d'institutionnels, d'élus, de la société civile et des médias. Dans son speech inaugural, le chef de file de la région a signalé que ce colloque national advenait dans un contexte où la nation traverse de profondes mutations et de promotions structurantes à diverses et multiples échelles. Au cœur de ce changement qui s'opère à brides abattues, la régionalisation s'érige en choix stratégique de la construction institutionnelle de l'Etat et en ancrage du parcours développemental sur les diverses dimensions. Dans ce sens, le Wali a appelé les acteurs à s'associer au processus des échanges pour contribuer à définir les outils essentiels afin de lever les défis relatifs au chantier de régionalisation, en s'attelant au relèvement de l'attractivité des domaines territoriaux, à la motivation des exigences de l'investissement productif, à la confrontation de crises, l'adaptation avec les changements qui sur-



viennent, plus spécialement le stress hydrique, le rehaussement du système de transport, de numérisation, de l'innovation des mécanismes de financement de nature à faire face aux enjeux et aux incidences. Il fait dire que la rencontre consultative a constitué une occasion d'évaluer les phases de mise en œuvre de la régionalisation avancée ainsi que le renforcement de la coordination entre les différents opérateurs locaux en vue d'élaborer un plan d'action commun pour lever les paris que rencontre la région, selon une approche globale et intégrée. Il est à dire aussi que la réunion s'est soldée de nombre de recommandations importantes, comme la consolidation des procédés de convergence entre institutions liées à la régionalisation, le relèvement de gouvernance administrative, la garantie du financement durable aux projets de développement. En plus de l'importance de promouvoir toutes les compétences humaines et d'appuyer les capacités des communes territoriales pour réaliser le développement pérenne et global.

Royaume du Maroc Ministère de l'intérieur Province de Kenitra Commune sidi Allal Tazi

## AVIS DES D'EXAMENS D'APTITUDES PROFESSIONNELS AU TITRE D'EXERCICE 2024

Le Président du Conseil de la Commune Sidi Allal Tazi annonce que les examens d'aptitudes professionnels auront lieu le samedi 28 décembre 2024 à 10h00 du matin au siège de la Commune de Sidi Allal Tazi. Ces examens sont ouverts aux fonctionnaires relevant du budget de cette commune et justifiant d'une ancienneté minimale de six (06) ans dans leur grade d'origine à la date de l'examen, conformément au tableau ci-dessous :

	Type d'examen	Conditions de participation	Date de l'examen écrit	Nombre de poste vacant	Dernier délais de dépôt des dossiers des candidatures
	Examen d'aptitude professionnel pour accéder au grade de technicien 1 <sup>er</sup> grade	06 (six) de service réel dans le grade de technicien 2 <sup>ème</sup> grade à la date de premier examen écrite	28 décembre 2024 à 10h00 du matin au siège de la Commune de Sidi Allal Tazi	1	
	Examen d'aptitude professionnel pour accéder au grade d'infirmier principal	06 (six) de service réel dans le grade d'infirmier 1 <sup>er</sup> grade à la date de premier examen écrite		1	26 décembre 2024
	Examen d'aptitude professionnel pour accéder au grade d'adjoint technique 1er grade	06 (six) de service réel dans le grade d'adjoint technique 2 <sup>ème</sup> grade à la date de premier examen écrite		1	

Les fonctionnaires de la Commune de Sidi Allal Tazi remplissant les conditions susmentionnées et souhaitant passer ces examens sont invités à déposer leurs demandes auprès du bureau d'ordre de la Commune avant la date limite indiquée ci-dessus.

Sidi Allal Tazi le : 06/12/2024

Signe :

Le président du conseil Communal

Selon la « Risk Map 2025 »

# Le Maroc, une destination sûre pour les touristes du monde entier

66

Le Maroc se distingue de nouveau comme une destination sûre pour les voyageurs en 2025, selon la « Risk Map 2025 » publiée par Safeture et Riskline, deux références en matière d'analyse des risques liés aux voyages.

#### Karim Ben Amar

ette carte, qui évalue le niveau de risque de chaque pays en fonction de critères tels que la sécurité, la criminalité, les risques sanitaires et environnementaux, place une nouvelle fois le royaume du Maroc parmi les trois seuls pays africains affichant un niveau de risque considéré comme « faible ». À ses côtés, selon l'étude, se trouvent la Namibie et le Botswana. Ce classement place le Maroc dans la même catégorie que des nations comme la France, les États-Unis, l'Espagne, le Portugal ou encore le Royaume-Uni. Rappelons toutefois que le continent africain présente un tableau assez contrasté en matière de sécurité. Si le royaume tire aisément son épingle du jeu, d'autres pays



d'Afrique du Nord, comme la Libye et l'Algérie, sont classés à risque « critique » d'après la même étude.

L'an dernier, la « Risk Map 2024 » avait placé le Maroc, en compagnie de la Namibie, du Botswana, de la Zambie, du Sénégal, du Malawi et du Ghana, parmi les pays à faible risque de sécurité. Signalons qu'à l'échelle mondiale, les destinations les plus sûres, avec un risque « négligeable » selon la « Risk Map 2025 », sont le Canada, l'Islande, l'Australie, l'Allemagne ou encore la Suisse.

Cette cartographie des risques mondiaux permet aux voyageurs

Cette cartographie des risques mondiaux permet aux voyageurs de préparer leurs déplacements en toute connaissance de cause et, par conséquent, d'éviter les mauvaises surprises.

Industrie

# La COVAD en route vers une économie circulaire et décarbonée



#### Romuald Djabioh

La Coalition pour la Valorisation des Déchets (COVAD) a organisé, le mardi 10 décembre, une conférence scientifique placée sous le thème « Transition vers une économie circulaire et bas carbone ». Cet événement a rassemblé plusieurs acteurs majeurs issus des secteurs public et privé, des ONG et des institutions internationales. Il témoigne de l'engagement croissant du Maroc à relever les défis environnementaux tout en favorisant des opportunités écono-

miques durables pour soutenir son développement.

Le Maroc s'engage en effet dans la transition vers une économie circulaire et bas carbone. À cet égard, de nombreuses initiatives sont mises en place pour atteindre cet objectif. Mounir El Bari, président de la COVAD, a ainsi souligné, lors d'un entretien en marge de l'événement, la prise de conscience du Maroc quant à l'importance de renforcer sa souveraineté industrielle, un processus accéléré par la pandémie de

« Depuis la pandémie de Covid, le Maroc a pris conscience de l'importance de la souveraineté industrielle. La crise a révélé les pénuries de matières premières dues aux confinements et à la fermeture des frontières, notamment en Chine. Cela souligne la nécessité de développer la production locale en valorisant les déchets pour remplacer certaines importations. »

Dans le même ordre d'idées, il a indiqué la quantité importante de produits jetés qui pourraient être réutilisés. « Aujourd'hui, une grande partie des déchets est incinérée sans

valorisation. C'est dans ce contexte que COVAD intervient. Le Maroc génère près de 26 millions de tonnes de déchets, dont 7 à 8 millions de tonnes industriels peuvent être traités en BtoB. Ces déchets, comme le plastique, le carton, le verre, le caoutchouc et la ferraille, peuvent être réutilisés, réduisant ainsi la dépendance aux importations. » « Certaines industries, comme celle du caoutchouc, importent près de 300 000 tonnes par an depuis l'UE, alors que des ressources locales existent, notamment via le recyclage du caoutchouc usagé. Ce processus, en phase avec la politique bas carbone, consomme moins d'énergie et réduit les coûts. En développant une industrie du recyclage, le Maroc favorisera l'économie circulaire et progressera vers ses objectifs de décarbonation », a-t-il argumenté.

Dans le même esprit, il a abordé la volonté du Maroc d'atteindre ses objectifs en énergies renouvelables d'ici 2030 et les mesures juridiques adoptées en ce sens. « Pour favoriser la réutilisation, il est essentiel d'intégrer les énergies renouvelables. Le Maroc vise 50 % de renouvelables dans son mix énergétique d'ici 2030 grâce à l'éolien, le solaire et la biomasse. Plusieurs projets sont en cours,

« Si nous structurons efficacement les filières et augmentons le taux de collecte, cela marquera un réel progrès. Actuellement, le Maroc affiche un faible taux de collecte comparé à des pays comme la Turquie (29

et une nouvelle législation est en prépara-

tion pour soutenir cette transition. »

%) ou les Pays-Bas (36 %). Beaucoup reste à faire pour améliorer la collecte et la valorisation des déchets. C'est un défi majeur, mais aussi une opportunité pour renforcer l'économie circulaire et réduire notre dépendance aux importations », a-t-il conclu, soulignant les retombées économiques et sociales attendues de cette transition. Cet événement a été marqué par la présence de personnalités de premier plan, notamment Leila Benali, ministre de la Transition énergétique et du Développement durable, Youssef Fadil, directeur général de l'Industrie, Said El Hadi, président de l'APC,

Hanane Mourchid, Membre du Strategic Committee – Chief Sustainability & Innovation Officer et présidente du conseil d'administration d'OCP Green Water au sein du groupe OCP, ainsi que Samia Terhzaz, directrice à la CGEM, parmi d'autres intervenants.

### Hassan Boubrik, DG de la CNSS

# Le Registre Social Unifié, un outil de ciblage pour améliorer l'efficacité des programmes sociaux

Le directeur général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), Hassan Boubrik, a mis en avant, mardi à Casablanca, le rôle clé du Registre Social Unifié (RSU) dans le ciblage des ménages éligibles à l'appui social pour garantir l'efficacité des programmes sociaux. Intervenant lors d'une rencontre sous le thème "Concilier réformes économiques et politiques sociales" en marge de l'Africa Financial Summit (AFIS 2024), M. Boubrik a mis l'accent sur les solutions novatrices mises en place pour améliorer l'efficacité des programmes

Selon lui, le RSU mis en place par Maroc, représente un levier crucial pour un ciblage plus précis des populations vulnérables et une gestion plus efficace des aides sociales.

sociaux au Maroc.

Ainsi, ce dispositif permet de déterminer le degré de vulnérabilité des ménages en se basant sur des critères vérifiables, tels que la consommation d'électricité, la possession de biens matériels, et d'autres données socio-économiques, a affirmé M. Boubrik.

"Ce système a permis de remplacer les anciennes méthodes de subventionnement généralisé, souvent inéquitables, en ciblant directement les foyers les plus dans le besoin", a-t-il dit.

Cette initiative a permis d'allouer les aides sociales de manière plus équitable, a-t-il ajouté, citant l'exemple du programme d'assurance maladie obligatoire (AMO), où l'État prend en charge les cotisations des ménages les plus vulnérables.

Revenant sur les réalisations et les défis rencontrés par l'institution dans le cadre de ses projets ambitieux, M. Boubrik a fait savoir que la CNSS a réussi à faire face à une croissance exponentielle de la demande de services sociaux, notamment durant la crise sanitaire du Covid-19.

Et de poursuivre : "La CNSS a su tirer parti des partenariats avec le secteur privé pour répondre à l'explosion de la demande en matière d'assurance maladie et d'autres prestations sociales".

Nous avons fait appel à des établissements de paiement

spécialisés dans le transfert de fonds, permettant ainsi d'ajouter 3.200 points de service à notre réseau, avec une gestion sécurisée et une traçabilité en temps réel, précise-t-il.

S'agissant des perspectives, le directeur général de la CNSS a partagé sa vision pour l'avenir de la protection sociale en Afrique, appelant à construire des systèmes de protection sociale, ce qui nécessite une volonté politique forte et une gestion prudente des ressources pour garantir la pérennité des programmes.

Initié sous le thème "Le temps des puissances financières africaines est venu", ce forum, qui connait la participation de pas moins de 1.000 leaders du secteur financier africain, des décideurs politiques et des régulateurs, expose, à travers plus de 30 panels et tables rondes de haut niveau, les réformes structurelles nécessaires pour renforcer la résilience du secteur et lever les obstacles au financement des économies du continent à l'heure des bouleversements régionaux et internationaux.



### Bourse de Casablanca

# Une feuille de route pour les marchés financiers africains

Lors du deuxième jour de l'African Financial Summit, Brahim Touimi Benjelloun, président de la Bourse de Casablanca, a exposé une vision ambitieuse pour renforcer la liquidité des marchés financiers africains.

appuyant sur l'innovation, la structuration des infrastructures et une collaboration panafricaine accrue, il a insisté sur la nécessité d'un marché des capitaux moderne et transparent pour relever les défis économiques du continent.

Il a souligné le rôle de la Bourse de Casablanca comme modèle structurant, grâce à des infrastructures avancées développées en partenariat avec le London Stock Exchange, et à des initiatives stratégiques telles que le marché à terme, ou encore le marché alternatif pour les PME. Ces efforts visent à améliorer la liquidité et à diversifier les opportunités pour les investisseurs tout en renforçant la confiance des acteurs économiques.

Touimi Benjelloun a également plaidé pour une vision collective africaine. Il appelle à des partenariats stratégiques entre les bourses africaines, l'harmonisation des réglementations, et le développement d'outils transfrontaliers comme le PAPSS pour faciliter les transactions. Enfin, il a insisté sur l'innovation financière, citant les obligations durables et les technologies avancées comme leviers pour moderniser les marchés.

Son message est clair: seule une alliance des expertises permettra de construire un marché africain des capitaux robuste et compétitif, capable de positionner l'Afrique comme un acteur clé du système finan-



#### **OCP**

## Une émission obligataire ordinaire de 5 milliards de DH

L'OCP a annoncé la réalisation d'une émission obligataire ordinaire pour un montant global de 5 milliards de dirhams (MMDH).

Cette opération, dont la période de souscription s'étale du 10 au 12 décembre 2024 inclus, est composée de cinq tranches non cotées, indique l'OCP dans un communiqué, précisant que les tranches A et B ont une maturité de 10 ans, tandis que les tranches C, D et E ont des maturités respectives de 15, 20 et 30 ans. Le taux d'intérêt facial de la tranche A est révisable annuellement, alors que celui des tranches B, C, D et E est fixe, fait savoir la même source.

Concernant le nombre maximum des titres, il s'élève à 5.000 obligations ordinaires pour la tranche A et à 30.000 pour les tranches B, C, D et E.

La souscription à ces obligations est exclusivement réservée aux investisseurs qualifiés de droit marocain mentionnés dans le prospectus visé par l'AMMC en date du 3 décembre 2024 sous la référence « VI/

#### The Banker

# Bank Of Africa élue « Banque marocaine de l'année 2024 »

Bank Of Africa a été désignée « Morocco's Bank of the Year 2024 - Banque Marocaine de l'Année 2024 » par le prestigieux magazine « The Banker » du Groupe Financial Times, une distinction qui la consacre pour la 10ème fois depuis l'an 2000.

Cette récompense illustre le rôle de Bank Of Africa en tant qu'acteur incontournable du paysage financier marocain et panafricain, contribuant activement au développement économique de ces territoires d'implantation, indique un communiqué du Groupe.

Ainsi, à l'horizon 2030 et au-delà, le Groupe ambitionne de consolider davantage son positionnement parmi les leaders panafricains multimétiers en s'appuyant sur une approche responsable et durable, un réseau physique et digital performant pour les échanges et les investissements dans le Continent et au service des Africains du monde.

Elle met également en exergue la solidité de Bank Of Africa en tant que pilier essentiel de sa dynamique de croissance. « Les performances robustes de Bank Of Africa au fil des ans et sa résilience face aux défis économiques illustrent la capacité du Groupe à générer de la valeur et à renforcer sa position dans ses 32 pays de présence », a indiqué le Président Directeur Général du Groupe, Othman Benjelloun, dans l'édition de décembre 2024 du magazine The Banker.

En alignant sa stratégie et ses opérations sur les attentes de ses parties prenantes, le Groupe intègre des facteurs environnementaux et sociétaux clés dans sa trajectoire de croissance, réaffirmant ainsi son engagement en faveur d'une économie africaine résiliente, a soutenu M. Benjelloun. Bank Of Africa, parmi les groupes financiers panafricains leaders, est présent dans 32 pays en Afrique, en Europe, en Asie et en Amérique du Nord, à travers ses diverses enseignes et filiales, et s'impose comme le groupe bancaire marocain multimétiers le plus tourné vers l'international. Avec un puissant réseau dans 20 pays africains, Bank Of Africa se positionne comme un acteur économique et financier incontournable en Afrique, fortement engagé en matière d'environnement et de développement durable. Fondé en 1926, le magazine « The Banker » est une référence mondiale dans le secteur bancaire et financier. Lu dans plus de 180 pays, le magazine s'appuie sur une base de données unique regroupant plus de 5000 banques à travers le monde pour récompenser chaque année les meilleures institutions financières lors de son événement « Bank of the Year Awards.

